



N°164

CIRCULAIRE PLASTURGIE

Le 20 avril 2021

Même les salaires sont confinés dans la Plasturgie !

Ce vendredi 16 avril s'est tenue (à distance) la dernière réunion de négociation relative à la NAO 2021. Bien que d'autres sujets devaient être abordés, seule la négociation des salaires minima de branche a mobilisé l'attention et le résultat est loin de nos attentes.

Pour rappel, lors de la **CMPPNI** (Commission Mixte Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) du 19 mars 2021, la négociation salaires s'était terminée avec une proposition Patronale de +0.3% complétée par l'octroi d'une journée pour enfant malade.

Ce 16 avril, la négociation s'est terminée avec les propositions patronales définitives (Polyvia seule) suivantes :

- Revalorisation des minima conventionnels - + 0.7% sur l'ensemble de la grille des salaires conventionnels avec application de l'accord à extension
- Jours enfants malades : 3 jours dont 1 jour fractionnable en demi-journée. Rémunération de ces 3 jours à hauteur de 80% de la rémunération brute du salarié. Décompte des 3 jours sur une année civile. Quel que soit le nombre d'enfant dans le foyer. Dispositif pour les enfants de moins de 16 ans et sur présentation d'un justificatif médical.

Ces propositions seront officialisées dans un texte qui sera envoyé avant la prochaine CMPPNI du 12 mai 2021.

FO revendiquait :

- Augmentation des minima de + 1% pour tous les coefficients
- Augmentation de 15 à 18 ans pour la période de calcul de la prime d'ancienneté (non revalorisée depuis 2004)
- Augmentation de 0.8 à 1% pour le calcul de la prime d'ancienneté (non revalorisée depuis 2004)
- Augmentation de 12 à 15 % pour la majoration de nuit (non revalorisée depuis 2002)
- Exclusion de toute prime dans le calcul du salaire minima de branche
- L'abandon de la mesure d'application à l'extension

FO a annoncé ne pas être favorable à la proposition patronale et ne signera pas l'accord.

FO a également annoncé ne pas être opposé à l'octroi de jours pour enfants malades mais que cette mesure fasse l'objet d'un accord séparé ou d'une modification de l'accord relatif au jours de congés pour événements de famille.

La Présidente de la CMPPNI a confirmé que la procédure d'extension était différente (plus longue) si l'accord salaire comportait des mesures autres que les salaires minima.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEaux - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90

Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - <http://www.fedechimie-fo.fr>

FO a quitté la CMPPI après avoir fait lecture d'une déclaration dénonçant l'acharnement du Syndicat Patronal Plastalliance à vouloir détruire les droits des salariés de la Plasturgie et à bloquer tous les dispositifs de branche, y compris ceux destinés à l'emploi et la formation. FO a annoncé dans cette déclaration son refus de négocier l'accord relatif aux périodes d'essai proposé par Plastalliance.

La prochaine CMPPNI est prévue le 12 mai.